

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 19 juillet 2023

Tous les établissements publics du RSSS :
PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DIRECTEURS DES SERVICES PROFESSIONNELS
DIRECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE
CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP)
RESPONSABLES DE LA BIOLOGIE MÉDICALE
CODIRECTEURS DES GRAPPES OPTILAB

Madame,
Monsieur,

La directive [DGSP-011](#) émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux pendant la pandémie, qui balisait les indications reconnues pour procéder à des analyses sérologiques pour la COVID-19 (ou tests de détection des anticorps dirigés contre le SARS-CoV-2), prendra fin le 19 juillet 2023.

L'utilisation de cette analyse sera dorénavant guidée par les avis de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Notons que celui-ci affirmait, dans son [rapport du 5 août 2020](#) : « Il y a actuellement peu de scénarios cliniques où les tests sérologiques peuvent être utiles. Un test sérologique pourrait notamment être utilisé pour soutenir le diagnostic¹ d'une infection active ou passée au SARS-CoV-2 dans les contextes cliniques suivants :

- Tableau clinique évocateur de la COVID-19 malgré des résultats négatifs par RT-PCR (14 jours après le début des symptômes).
- Complications tardives pouvant être associées à la COVID-19, telles que le syndrome inflammatoire multisystémique chez l'enfant.

... 2

¹ Sur approbation d'un microbiologiste-infectiologue ou d'un directeur de santé publique.

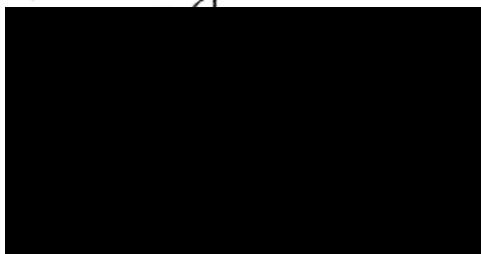
Les résultats doivent être interprétés dans le contexte des antécédents cliniques et d'exposition à la COVID-19 ».

Il est possible de favoriser une valeur prédictive positive élevée, notamment en choisissant des tests dont la performance est adéquatement validée et suffisamment élevée, en utilisant une deuxième approche pour laquelle la technique ou les cibles antigéniques sont différentes (méthode orthogonale), pour confirmer les positifs.

Des avis ultérieurs de l'INESSS pourraient modifier cette position. L'usage de cette analyse pourra évoluer en conséquence.

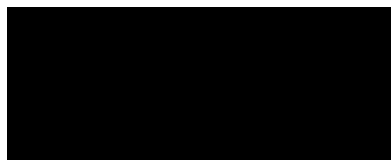
Veuillez recevoir, Madame Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur national
de santé publique
et sous-ministre adjoint,



Luc Bouchard, M.D., FRCPC

Le sous-ministre adjoint de la
Direction générale des affaires
universitaires, médicales, infirmières et
pharmaceutiques,



Stéphane Bergeron

N/Réf. : 23-MS-03254-06

c.c. Daniel Paré, sous-ministre
Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des établissements publics de santé
et de services sociaux